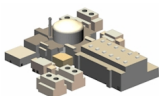


Nucléaire: L'Autriche refuse les subventions de l'EPR Britannique



Pour construire sa prochaine centrale nucléaire, David Cameron, avait fait un pont d'or à EDF en garantissant un prix de 12,5 centimes d'euros par kWh pendant 35 ans avec une garantie de 24 milliards euros. Cette centrale EPR, basée à Hinkley Point, au Royaume-Uni est conduite par EDF en partenariat avec Areva et les deux groupes d'électricité chinois, CNNC et CGN est évalué à 31 milliards d'euros.

Le gouvernement autrichien a porté plainte, aujourd'hui, devant la justice européenne contre le mécanisme financier et le subventionnement par Londres.

Un prix garanti de 12,5 ct euro le kWh

Dans le détail, la plainte vise « la décision du 8 octobre 2014 de la Commission européenne autorisant le gouvernement britannique à subventionner l'extension de la centrale nucléaire de Hinkley Point ».

L'Autriche a renoncé à l'énergie nucléaire en 1978 et considère que les subventions doivent être réservées au développement des énergies renouvelables, et craint que le feu vert de Bruxelles ne remette en cause la transition énergétique en Europe en relançant la filière nucléaire.

« *Les subventions sont là pour soutenir des technologies modernes et innovantes qui servent l'intérêt général de tous les Etats membres de l'UE. Cela ne s'applique en aucun cas à l'énergie nucléaire* », a souligné le chancelier Werner Faymann.

En pratique, Vienne conteste l'octroi par Londres d'un prix garanti élevé pendant 35 ans pour l'électricité produite par la future centrale, une disposition avalisée par Bruxelles. L'Autriche s'oppose également à une garantie qui peut s'élever « jusqu'à 17 milliards de livres » apportée au projet par l'Etat britannique, ainsi qu'une clause de dédommagement en cas de fermeture anticipée de l'installation.

Une fronde internationale

Ce n'est pas la première attaque en justice contre le projet britannique. Le 2 juillet 2015, une alliance germano-autrichienne de dix fournisseurs d'énergie et services municipaux avaient déjà annoncé une plainte contre le projet, qu'elle accuse d'augmenter le risque d'une distorsion de concurrence au détriment des énergies renouvelables. Ce subventionnement est également contesté par des ONG de défense de l'environnement, des responsables politiques écologistes et d'autres Etats membres de l'UE, comme le Luxembourg.

Londres, qui a fait du projet une pierre angulaire de sa politique énergétique pour les prochaines décennies, s'est dit pour sa part certaine « que la décision de la Commission (européenne) est solide et résistera à toute remise en cause ». L'entrée en service de l'installation dite Hinkley Point C est théoriquement prévue pour 2023.

{rokcomments}